



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Innovation touristique

Publics concernés

Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Tourisme

Cette aide soutient les projets innovants et collaboratifs visant à améliorer l'attractivité des territoires et des sites touristiques.

Échéances

Application du Règlement d'Intervention en vigueur

Objectifs

favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets innovants, d'expérimentations territoriales et/ou d'initiatives transversales comme facteur de développement des territoires, de transformation numérique des professionnels du tourisme et d'emploi
inciter les collaborations entre acteurs institutionnels, professionnels du tourisme, collectivités, laboratoires de recherche, et entreprises d'autres filières (exemple : filière numérique quand l'innovation est technologique)
comme vecteur de capitalisation et de valorisation des compétences, des savoir-faire et des usages inter-filières
encourager l'innovation comme facteur d'un tourisme responsable, durable et accessible au plus grand nombre

Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics et privés ayant leur siège social ou une implantation en Nouvelle-Aquitaine

Les SCI sont exclues du champ des aides

Montant

Dépenses éligibles

étude, coûts de conception et de développement
investissement matériel (hors ordinateur) et immatériel
réalisation de maquettes, tests d'usage
frais de personnels mobilisés sur le projet : au coût réel chargé (sur justifications des bulletins de salaires), au coût valorisé pour les non-salariés, dans la limite de 50 % du coût total du projet
coûts des services de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le projet
coûts de marketing / communication

Intensité de l'aide

30 à 50% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 100 000 €
Montant minimum des dépenses : 25 000 € HT

Modalités

Les projets devront :

concourir à améliorer l'attractivité des territoires et des sites touristiques de la Nouvelle-Aquitaine (valeur ajoutée territoriale du projet au regard du contexte économique, social, culturel, en terme de fréquentation, de nuitées, nouvelles clientèles, ...)

être innovants (technique, nouveaux produits, services, organisation ou usages, ..)

être d'intérêt régional de préférence et inscrits prioritairement dans une démarche collaborative et/ou partenariale (associant des acteurs et professionnels régionaux du tourisme et des entreprises d'autres filières, des

établissements de recherche, des sites ou territoires touristiques pilotes...)

Les projets devront également :

enrichir l'expérience utilisateur

s'inscrire dans une démarche de développement durable

avoir un modèle économique réaliste et viable

privilégier les solutions technologiques libres et les possibilités de partage des développements, savoir-faire et des contenus

Les projets peuvent concerner tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Une attention particulière sera toutefois portée aux territoires ruraux pour lesquels le tourisme peut contribuer à leur revitalisation économique et au maintien du lien social.

Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale.

Comment faire ma demande ?

Téléchargez le dossier de candidature ci-dessous.

Correspondants

Site de Limoges (départements 87-23-19)
27, boulevard de la Corderie CS 3116
87031
LIMOGES CEDEX 1

0555450030

Site de Poitiers (départements 79-86-17-16)

15, rue de l'Ancienne Comédie CS 70575
Poitiers Cédex

05 16 01 40 55

Site de Bordeaux (départements 33-24-47-40-64)

14, rue François de Sourdis CS 81383
33077
Bordeaux Cedex

05 57 57 83 09